



## NAO Bonne Année 2020 ?

☎ 0387207536 / 0608756243

Web <http://tdf-UNSA.org>

🐦 <http://twitter.com/TdfUNSA>

Le 15 Janvier 2020

Lors de ce premier round de NAO (Négociation Annuelle Obligatoire), la direction a notamment présenté les résultats 2019 de l'entreprise. **Pour l'UNSA, ces résultats illustrent une excellente année 2019 pour TDF SAS (et ses actionnaires)** avec une croissance significative :

**Du Chiffre d'Affaire 2019 de 3,2%**  
**De l'EBITDA de 6,1%.**

Grâce à ce bon résultat d'ensemble de l'entreprise, **le bonus individuel (décerné suite aux EPI ex-EAE) sera multiplié par l'indicateur de performance collective de 110%** (contre 102 % en 2019), et **la réserve sur la participation atteindra un niveau record de 12,2 M€** contre 8,9 M€ en 2019, soit une augmentation d'environ 37%.

**Cette rétribution indirecte s'élèvera à 6 500€ en moyenne par salarié** contre 4 800€ en 2019.

A l'énoncé de ces indicateurs favorables, l'UNSA a l'espoir de voir la Direction de TDF faire un geste significatif sur les augmentations individuelles et de récompenser tous les salariés de notre entreprise de ces bons résultats.

### **Sur ces bases, nous avons donc demandé :**

- Des augmentations individuelles : +3.5%
- Une enveloppe spécifique de 200 k€ pour les rattrapage salariaux (Hommes / femmes ; bas salaires, cas particuliers) à laquelle devra être ajoutée une rallonge pour les prévisibles évolutions induites par Empower+
- Une augmentation de l'enveloppe allouée aux bonus individuels
- La mise en place d'un abondement plus incitatif sur le PEG (PEE et PERCO)
- Frais de missions :
  - ✓ A l'étranger : Revaloriser tous les plafonds découcher à 200€
  - ✓ En France : Faire évoluer l'enveloppe journalière de 160€ à 190€ (difficulté à trouver un hôtel dans l'enveloppe prévue pour les grandes métropoles, et surtout sur Paris)
- Grands déplacements : Augmentation des primes
  - ✓ De 15€ à 20€ pour 1 ou 2 nuits,
  - ✓ De 35€ à 50€ à partir de 3 nuits,
  - ✓ De 65€ à 80€ pour un week-end
- Revalorisation du ticket restaurant (9.20€ à 9.25€ dont part employeur 5.52€ à 5.55€) et revalorisation de la participation de l'employeur dans les restaurants d'entreprise, avec au minimum la même somme que pour les tickets restaurant (5.55€)

De plus, nous avons demandé à renégocier le PERE-CO avec les organisations syndicales pour avoir un forfait social à 16% au lieu de 20%. Loi sur les nouveaux plans d'épargne retraite.

Les critères pris en compte par la Direction de TDF étant le taux d'inflation théorique de 1,3 % à 1,4% en 2019 ainsi que la croissance, l'UNSA fera le maximum pour que cette année soit une très bonne année pour tous les salariés. Nous espérons que la direction de TDF sera à la hauteur des attentes.

**Second round le 21 janvier 2020**